**Commission européenne -
Communiqué de presse**

Ceci est une traduction automatique; veuillez vous référer à la langue originale.. La Commission européenne n'assume aucune responsabilité quant à la qualité et la fidélité de cette traduction automatique.

Informations importantes concernant la traduction automatique

Se préparer à une Union élargie

Strasbourg, le 6 octobre 2026

La Commission européenne a adopté un train de mesures sur les réexamens des politiques préalables à l'élargissement, qui définit les orientations politiques et les actions nécessaires pour préparer l'Union aux futurs élargissements.

Comme l'a annoncé la présidente **von der Leyen** dans son discours sur l'état de l'Union de 2023 et comme l'a demandé le Conseil européen, les mesures proposées aujourd'hui préparent la gouvernance, les politiques et le budget de l'Union en vue de l'élargissement, tout en renforçant la protection des valeurs de l'Union et de l'état de droit.

La présidente de la Commission européenne, Ursula **von der Leyen,** a déclaré: «L'avenir de *l'Europe dépend des choix que nous faisons aujourd'hui. L'élargissement de notre Union est un impératif géopolitique. Aujourd'hui, nous préparons le terrain pour faire en sorte qu'une Union élargie soit également plus forte: plus résilients, plus efficaces et fermement ancrés dans les valeurs et les règles qui nous définissent. Alors que les pays visés par l'élargissement progressent sur la voie des réformes, l'UE doit être prête à les accueillir. Il s'agit de préparer nos institutions, d'adapter nos politiques aux nouvelles réalités et de veiller à ce que notre budget reflète nos ambitions communes.*»

Dans le paquet présenté aujourd'hui, la Commission fournit une évaluation approfondie de nos politiques à la lumière des élargissements à venir. Il expose la manière dont le cadre actuel des traités et les futurs traités d'adhésion peuvent être utilisés pour préparer l'Union à une adhésion plus large.

Elle propose également un ensemble de garanties pour les futurs traités d'adhésion, y compris des garanties sectorielles plus strictes et une nouvelle clause de sauvegarde institutionnelle, afin de garantir que les engagements pris au cours des négociations d'adhésion continuent d'être respectés de manière constante après l'adhésion.

Le train de mesures renforce également le processus d'intégration progressive en le rendant plus cohérent, plus structuré et plus prévisible. Ce processus renforcé aidera davantage les pays candidats à se préparer à l'adhésion en participant plus tôt à certaines politiques de l'Union, pour autant que les conditions soient remplies. Cela peut renforcer les capacités administratives, renforcer la préparation à l'adhésion et apporter des avantages tangibles aux citoyens et aux entreprises tant dans l'UE que dans les pays visés par l'élargissement avant l'adhésion. La participation resterait fondée sur le mérite, conditionnelle et réversible, et dépendrait de l'état de préparation des politiques et de l'alignement stratégique.

Le train de mesures présenté aujourd'hui alimentera le débat stratégique entre les États membres sur l'élargissement et les réformes, y compris lors du Conseil européen d'octobre. Il orientera les travaux avec le Parlement européen et le Conseil sur les ajustements institutionnels et opérationnels nécessaires pour les futures adhésions.

Adapter les politiques à une Union élargie

Les examens des politiques présentés aujourd'hui montrent que l'Union peut accueillir un plus grand nombre de membres dans le cadre des traités existants et des traités d'adhésion. Dans tous les

domaines d'action, la capacité administrative et la mise en œuvre sont les exigences les plus récurrentes, tant au sein de l'UE que dans les pays visés par l'élargissement. Les compétences, les capacités de réglementation et de surveillance, les systèmes interopérables et la coopération entre les administrations doivent être et seront renforcés avant l'adhésion.

En ce qui concerne les dispositions budgétaires, les réexamens des politiques soulignent que le budget de l'Union peut accueillir de nouveaux États membres tout en continuant à financer les priorités existantes de l'Union. Dans le cadre de la prochaine proposition de cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034, les candidats seraient financés au titre du programme «L'Europe dans le monde» avant l'adhésion; au moment de l'adhésion, il s'agirait d'une transition vers les plans de partenariat national et régional du nouvel État membre, avec un financement supplémentaire pour la cohésion, l'agriculture, les affaires intérieures et Interreg. Pour l'Ukraine, compte tenu de l'ampleur, de la structure et de la très forte productivité de son secteur agricole, des arrangements ciblés devraient limiter considérablement le soutien financier et l'accès au marché pour les produits agricoles sensibles, tout en aidant l'Ukraine à retrouver l'accès à ses marchés d'exportation traditionnels des pays tiers.

Renforcer la gouvernance pour une Union élargie

Dans l'environnement géopolitique actuel, l'UE doit adapter sa gouvernance pour rendre la prise de décision plus rapide et plus efficace. En tirant le meilleur parti des possibilités offertes par les traités, l'Union peut renforcer sa capacité d'action, se préparer aux futurs membres et devenir mieux équipée pour l'avenir.

À cette fin, la Commission continuera de préconiser le recours à des clauses passerelles pour passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée dans des domaines clés tels que les sanctions, la fraude fiscale et les mesures fiscales dans le domaine de la politique énergétique. En outre, la Commission examinera les propositions en suspens afin de déterminer les domaines dans lesquels une coopération renforcée pourrait contribuer à surmonter un blocage persistant. Dans le domaine de l'élargissement, la Commission propose de recourir au vote à la majorité qualifiée pour l'ouverture des groupes de négociation et d'autres décisions intermédiaires dans les négociations d'adhésion, ce qui rend le processus plus dynamique.

La Commission propose également d'étudier avec le Parlement européen et le Conseil un traitement plus efficace des procédures de l'article 7, y compris d'éventuels délais. Les rapports annuels sur l'élargissement et l'état de droit continueront de servir de principaux outils de suivi, ces derniers étant étendus à d'autres pays candidats au fur et à mesure qu'ils seront prêts.

Intégration progressive des pays candidats dans l'UE

Une intégration plus étroite devrait apporter des avantages tangibles aux citoyens et aux entreprises, tant dans l'UE que dans les pays candidats. La Commission recensera les instruments d'intégration progressive existants et recensera les possibilités d'approfondir l'intégration dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, les transports, le numérique et la défense. Il complétera et renforcera le processus d'adhésion, renforcera les capacités administratives et la confiance mutuelle, tout en restant conditionnel et réversible. La Commission lancera des dialogues annuels avec les partenaires de l'élargissement afin de suivre les progrès accomplis, de recenser les possibilités et de combler les lacunes en matière d'intégration progressive.

Garanties sectorielles et institutionnelles

Comme annoncé dans la communication de 2025 sur la politique d'élargissement de l'UE, les futurs traités d'adhésion devraient prévoir des garanties plus solides contre un grave recul des engagements pris au cours des négociations d'adhésion. La Commission propose aujourd'hui un cadre commun pour ces garanties. Les futurs traités d'adhésion renforceraient les garanties sectorielles existantes et introduiraient une nouvelle garantie institutionnelle. En particulier, la période pendant laquelle des garanties peuvent être activées dans des domaines tels que l'économie, le marché intérieur et la justice et les affaires intérieures serait considérablement prolongée après l'adhésion. Une garantie institutionnelle spécifique permettrait de remédier aux violations graves des valeurs de l'article 2 du traité UE et du principe de coopération loyale. Dans les cas les plus graves, les mesures pourraient inclure la suspension des droits de vote du Conseil. Des dispositions transitoires pourraient également être utilisées si nécessaire, notamment pour la libre circulation des travailleurs et des services, l'agriculture, les produits sensibles, le financement et la participation à des systèmes communs.

Pendant une période limitée, un nouvel État membre pourrait également s'engager à ne pas bloquer de futurs élargissements en raison de différends bilatéraux.

Prochaines étapes

La Commission invite le Conseil européen et le Parlement européen à faire avancer les discussions, les préparatifs institutionnels et les mesures politiques.

Dans le cadre du paquet «Élargissement» 2026, la Commission présentera des feuilles de route indicatives pour le Monténégro, l'Albanie, la Moldavie et l'Ukraine, pour autant qu'elles maintiennent la dynamique des réformes. Il présentera également une approche cohérente pour l'intégration progressive, y compris une cartographie des domaines stratégiques.

La Commission collaborera également avec les États membres et les pays candidats pour aligner les négociations d'adhésion sur les préparatifs internes de l'Union.

Contexte

Dans son discours sur l'état de l'Union de 2023, la présidente **von der Leyen** a appelé l'Union à s'aligner sur la détermination des pays visés par l'élargissement et a annoncé des réexamens des politiques préalables à l'élargissement. La déclaration de Grenade de la même année a défini les responsabilités parallèles des pays visés par l'élargissement pour faire avancer leurs réformes et de l'Union pour entreprendre les préparatifs internes nécessaires. Dans sa communication de mars 2024 sur les réexamens des politiques préalables à l'élargissement, la Commission a présenté un programme de travail couvrant quatre domaines: valeurs, politiques, budget et gouvernance. En juin 2024, le Conseil européen a adopté une feuille de route pour les travaux futurs sur les réformes internes et a invité la Commission à présenter des examens approfondis des politiques comportant des éléments opérationnels dans ces quatre domaines.

Dans les orientations politiques pour la période 2024-2029, la Commission s'est engagée à présenter des propositions visant à renforcer la capacité d'action de l'Union. Parallèlement, le Parlement européen a exposé sa position dans ses propositions de réforme des traités de 2023 et dans son rapport et sa résolution de 2025 sur les conséquences institutionnelles des négociations d'élargissement.

Pour en savoir plus

Questions et réponses

Communication «Préparer une Union élargie»

Document de travail des services de la Commission sur les réexamens des politiques préalables à l'élargissement

IP/26/2075

Citation(s):

"L'avenir de l'Europe dépend des choix que nous faisons aujourd'hui. L'élargissement de notre Union est un impératif géopolitique. Aujourd'hui, nous préparons le terrain pour faire en sorte qu'une Union élargie soit également plus forte: plus résilients, plus efficaces et fermement ancrés dans les valeurs et les règles qui nous définissent. Alors que les pays visés par l'élargissement progressent sur la voie des réformes, l'UE doit être prête à les accueillir. Il s'agit de préparer nos institutions, d'adapter nos politiques aux nouvelles réalités et de veiller à ce que notre budget reflète nos ambitions communes."
Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne

"Notre évaluation montre que l'UE peut accueillir un plus grand nombre de membres. Mais il y a des domaines où nous voyons des défis que nous devons relever. L'un d'entre eux est l'état de droit et la coopération loyale, dans le cadre desquels nous proposons des possibilités plus fortes d'empêcher le recul, notamment en réduisant le financement ou en restreignant les droits de vote. Deuxièmement, nous proposons d'envisager des modalités ciblées pour l'intégration du secteur agricole ukrainien. Et nous proposons des moyens de rendre nos institutions plus minces et capables de prendre des décisions plus rapidement. Ces changements doivent faire en sorte qu'une Union européenne plus large soit aussi une Union plus forte, capable de façonner son propre avenir."
Marta Kos, commissaire à l'élargissement

<@rel_link@>

Personnes de contact pour la presse:

Paula PINHO (+32 2 292 08 15)
Guillaume MERCIER (+32 2 298 05 64)
Yuliya MATSYK (+32 2 291 31 73)

Renseignements au public: Europe Direct par téléphone au 00 800 67 89 10 11 ou par courriel

Autres m&#65533;dias

Read-out of the weekly meeting of the von der Leyen Commission by Marta Kos, European Commissioner, on the pre-enlargement policy reviews